

DOSSIER DE
DEMANDE
DE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT
2026

DE L' ASSOCIATION :

.....

DOSSIER À DÉPOSER POUR LE 31 DÉCEMBRE 2025 DERNIER DÉLAI
par retour mail à la direction vie associative et sport

Les associations dont les activités et projets présentent un intérêt pour les Charnaysiens et s'inscrivent dans les politiques publiques de la Ville peuvent déposer une demande de subvention auprès de la direction Vie associative et sport de la Ville.

Le dossier de subvention de fonctionnement sert à déposer une demande pour l'activité usuelle de l'association.

☐ Première demande de subvention
à la Ville de Charnay-Lès-Mâcon

☐ Renouvellement

**SUBVENTION ACCORDÉE
À L'EXERCICE PRÉCÉDENT :**

**SUBVENTION DEMANDÉE
POUR L'EXERCICE EN COURS :**

**SUBVENTION ACCORDÉE
POUR L'EXERCICE EN COURS :**
(Suite à l'accord du conseil municipal - cadre réservé à l'administration)

Demande de subvention

PRESTATIONS EN NATURE DEMANDÉES

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX		
LIEU	PÉRIODICITÉ	ESTIMATION EN EUROS <i>Cadre réservé à l'administration</i>

MISE À DISPOSITION MINIBUS		
OBJET DE LA MISE À DISPOSITION	PÉRIODICITÉ	ESTIMATION EN EUROS <i>Cadre réservé à l'administration</i>

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande (initiale ou renouvellement) quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)....., représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
 - certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
 - certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
- ☐ certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions de la ville déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- demande une subvention de €,

Fait, le à

Signature

DOSSIER RECU LE :

Visa de l'administration :

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER

- Photocopie des statuts si modifié depuis le 01/01/2025 et à fournir si création d'association
- Photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture si modification des statuts
- Liste des membres du conseil d'administration
- Procès-verbal de la dernière assemblée générale
- Annexe 1 : Présentation de l'association
- Annexe 2 : Dernier bilan annuel approuvé, daté et signé
- Annexe 3 : Budget prévisionnel de l'exercice en cours approuvé, daté et signé
Quel que soit le mode de présentation du bilan annuel de votre association, vous inscrirez les données prévisionnelles sur le modèle proposé et équilibrerez les charges et produits.
- Annexe 4 : Charte de la laïcité
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire) si changement depuis le 01/01/2025

**Pour une subvention demandée supérieure à 2 000 €,
veuillez joindre en complément les documents ci-dessous**

- Rapport d'activité et rapport du trésorier
- Budget prévisionnel par projet le cas échéant approuvé, daté et signé (si plusieurs projets, complétez le nombre de budgets correspondants)
- Une présentation détaillée par projet le cas échéant (minimum une page par projet)

**Les associations bénéficiant d'un financement public supérieur à 23 000 €
sont tenues de conclure une convention d'objectif avec la ville de Charnay-lès-Mâcon.**

- Veuillez nous transmettre les derniers comptes annuels établis conformément au règlement n° 99-01 du Comité de la Réglementation comptable, approuvés par l'assemblée générale et certifiés par le représentant légal de l'association.

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION PEUT ETRE :

déposé en mains propres, adressé par voie postale ou envoyé par mail

Direction vie associative et sport

Maison Genetier
8 rue Carnacus - 71850 Charnay-lès-Mâcon
Tél : 03 85 34 10 06
Mail : gestionsalles-administratif@charnay.com